



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2005

concernant

**l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à
l'octroi de subsides pour la mission de rénovation urbaine de la
Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale**

ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A L'OCTROI DE SUBSIDES POUR LA MISSION DE RENOVATION URBAINE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - MODIFICATIONS
Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
15 septembre 2005

Saisine

Le 7 juillet 2005, le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi par le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relatif aux modifications de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de subsides pour la mission de rénovation urbaine de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Suite à l'examen auquel a procédé son Bureau lors de sa séance du 5 septembre 2005, le Conseil Economique et Social formule l'avis suivant.

Avis

Le Conseil constate que les modifications proposées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale visent à :

- permettre à des vrais candidats acquéreurs occupants d'acquérir des logements ;
- adapter les montants dans l'arrêté à l'évolution des coûts de construction et du marché immobilier ;
- accorder l'arrêté à l'ordonnance sur la gestion des sols pollués.

Le Conseil demande que la SDRB veille à la mise sur pied rapide du groupe de travail mentionné dans la décision du Gouvernement, afin que ses conclusions puissent, comme prévu, être présentées au Gouvernement au mois de décembre 2005 au plus tard.

Pour le surplus, le Conseil ne formule pas de remarques et approuve les modifications proposées.

*
* *